Rapport sur l’exercice des droits de vote

Année 2024

VERSION 28/02/2025

Argenta Asset Management S.A.

29 Boulevard Price Henri L-1724 Luxembourg

ARGENTA ASSET MANAGEMENT N.V. (La « Société »), qui a été désignée comme société de gestion de ARGENTA-FUND et ARGENTA PORTFOLIO (les « Fonds »), a établi une politique de vote pour les assemblées générales des titres détenus en portefeuille conformément aux réglementations en vigueur (article 23 du règlement CSSF 10-04 et section 5.5.10 de la circulaire CSSF 18-698).

L'objectif de ce rapport est d'analyser les instructions de vote de l'année 2024 et de vérifier qu'elles sont conformes aux principes énoncés dans la stratégie pour l'exercice des droits de vote et d'engagement.

Ce document reprend des statistiques sur les votes et les actions liées à l'engagement ayant eu lieu lors de l'année 2024 (du 1er janvier au 31 décembre 2024). Les statistiques sont liées aux fonds « Argenta-Fund » et « Argenta Portfolio ».

Sources

Les données présentées ci-dessous sont fournies par les sociétés ISS et Spuerkeess qui, respectivement, transmettent et exécutent les instructions de votes sur base de la politique choisie par AAM.

Politique de vote appliquée

AAM a délégué l'exercice des droits de vote dans les fonds à ISS. AAM a explicitement et consciemment opté pour la politique de vote durable d'ISS, une politique qui, outre les sujets ordinaires de gouvernance, se concentre particulièrement sur les valeurs écologiques et sociales. En 2024, l'ensemble des votes exécutés l'ont été en ligne avec cette politique. AAM s'est assuré que les instructions de vote ont été correctement exécutées.

Pour plus de détails concernant la « Stratégie pour l'exercice des droits de vote et d'engagement », merci de se référer au document dédié disponible au niveau de la page internet https://www.argenta.lu/fr/durabilité.

Statistiques

Nombre de sociétés, assemblées générales pour lesquelles les fonds ont votés

Au total, les fonds ont voté à 1843 Assemblées Générales (AG) au cours de l'exercice 2024. Au total, cela représente des votes pour 641 sociétés. En effet, un titre d'une même société peut être présent dans plusieurs portefeuilles.

Dans le détail, les sous-fonds Argenta-Fund ont voté à 1111 assemblées générales et les sous-fonds Argenta Portfolio à 732 assemblées générales.

Pour rappel, afin de conserver une liquidité au niveau des portefeuilles, nous avons fait le choix, courant 2022, de ne plus voter en Norvège et en Suisse où les conditions d'exercices du droit de vote nécessitent le blocage des titres.

Courant 2023, AAM a fait le choix de ne plus voter en Hongrie et Suède du fait de la complexité administrative (et des frais potentiels liés) pour pouvoir voter dans ces pays.

Le « Vote par procuration » a été élargi à l'ensemble des sociétés détenues en 2024 avec une augmentation des marchés couverts (Pologne et Puerto Rico) durant l'année.

Pour 3 sociétés, les sous-fonds n'ont pas pu voter du fait d'une complexité administrative (1 société) ou car le marché n'était pas encore activé. Les marchés non activés l'ont été courant 2024 afin de pouvoir voter en 2025. Pour une société, le vote n'a pas été pris en compte du fait du mode de détention (Registered Shares).

Répartition des assemblées générales par zones géographiques

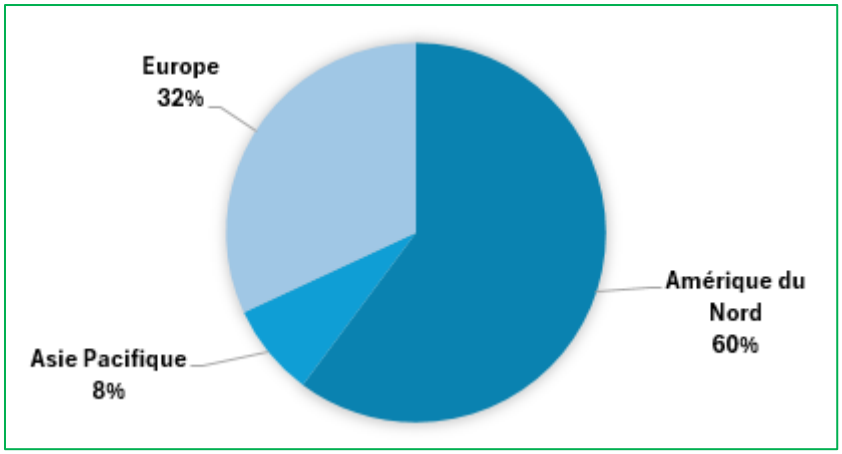

Au niveau des zones géographiques, la majorité des assemblées générales se sont déroulées en Amérique du Nord (USA, Canada) et en Europe (y compris Royaume-Uni).

Répartition des assemblées générales par pays

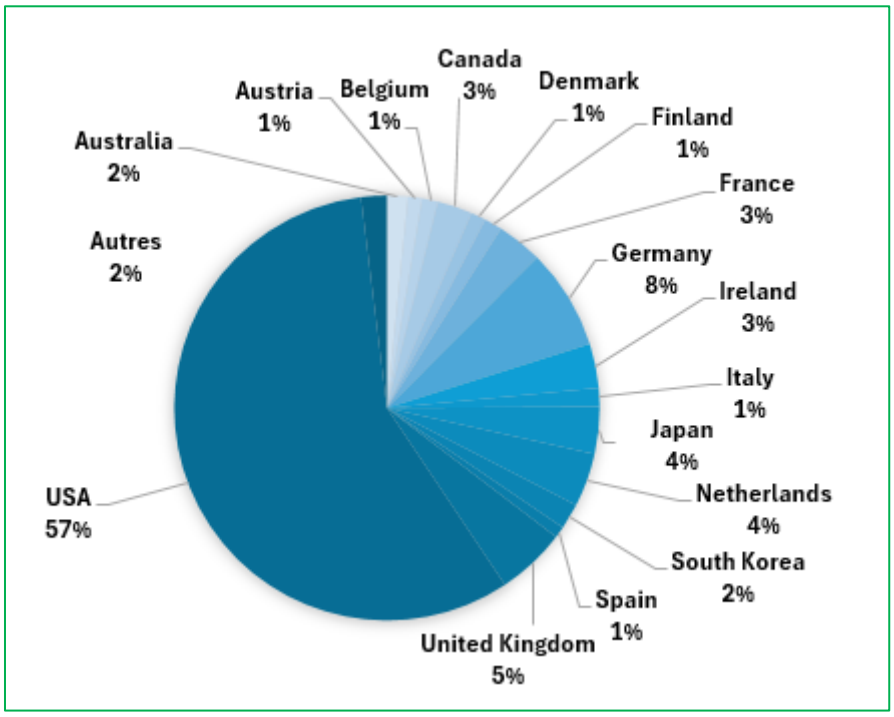

Au niveau des pays des assemblées générales, on remarque la prépondérance des USA qui représente 57% des assemblées générales. En Europe, la majorité des assemblées générales a lieu dans les pays suivants : France, Royaume-Uni, Pays-Bas, Irlande et Allemagne.

Répartition des votes par sujet

Lors d'une assemblée générale, plusieurs résolutions sont votées. En 2024, les sujets principaux de vote à l'ordre du jour étaient des points relatifs au conseil d'administration, à l'audit et aux résultats financiers, à la rémunération des fonctions exécutives et à la gestion du capital.

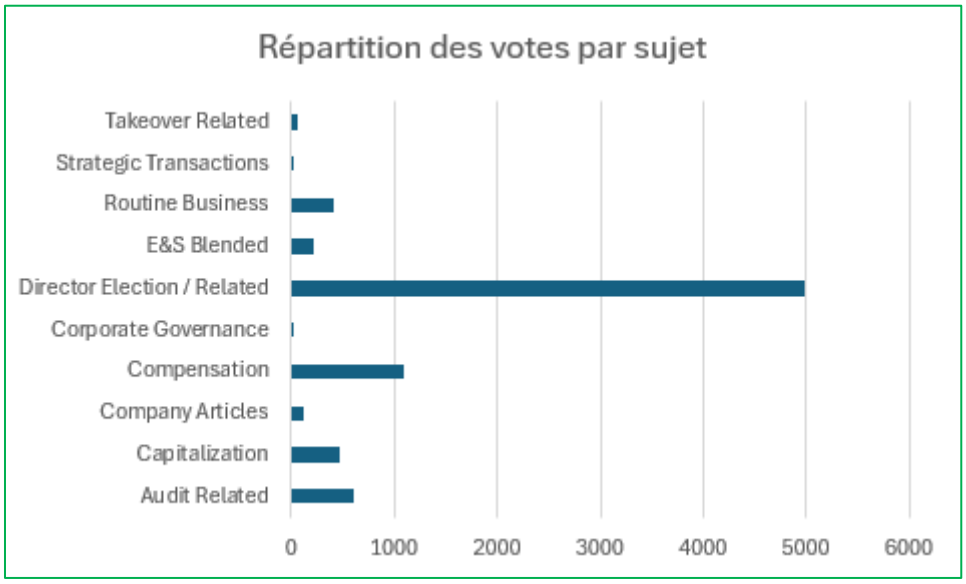

Répartition des votes

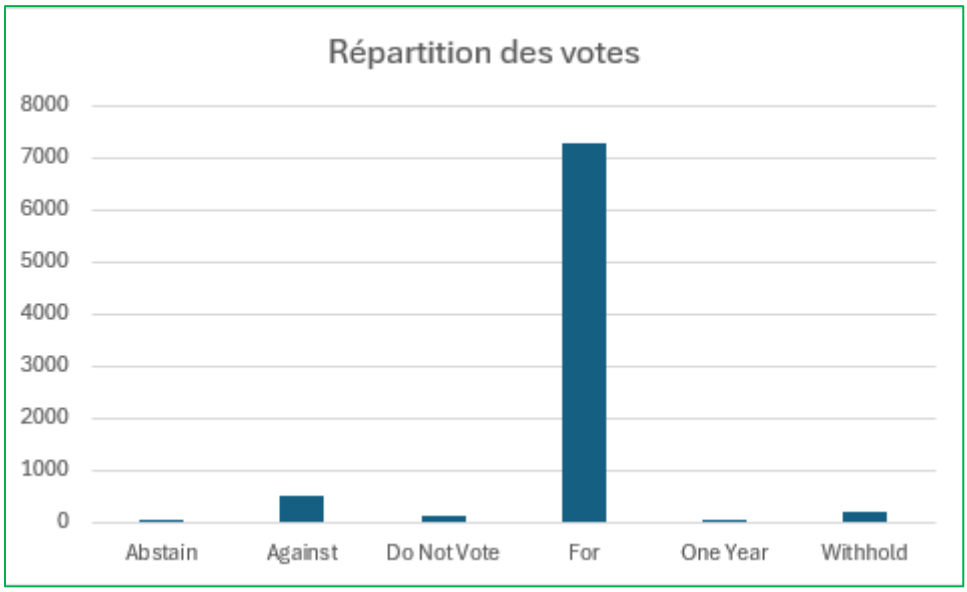

L'ensemble des votes (8138) exécutés l'ont été en ligne avec la politique de vote durable d'ISS choisie par AAM.

Lors d'une assemblée générale, plusieurs résolutions sont votées. Pour 89% des votes, nous avons voté « Pour » et dans 6% « Contre ».

Vote « contre » / « avec » la direction

Sur 8138 résolutions, nous avons voté contre la direction sur 945 résolutions (12%) et nous avons soutenu la direction sur 7193 résolutions (88%).

116 votes non alignés avec la direction reflètent la stratégie durable de la politique de vote. Par exemple, AAM, à travers ses votes, encourage l'indépendance des conseils d'administration des sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés mais aussi la transparence sur les conséquences environnementales et sociales des activités des sociétés. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de ces votes.

Concernant le bien-être animal, pour une société de restauration rapide s'engageant pour un approvisionnement en œufs issus de poules non élevées en cage, un vote visant à obtenir des divulgations claires sur l'avancement de cet objectif a été effectué. Les fonds s'engagent avec ce vote pour le bien-être animal.

D'un point de vue social, pour une société spécialisée dans la fabrication de chaussures et vêtements de sport, un vote visant à obtenir un rapport sur le respect des droits humains dans les pays à risque a été effectué. Les fonds s'engagent avec ce vote pour le respect des normes sociales des sociétés investies.

D'un point de vue environnemental, pour une société offrant des services financiers au Canada, un vote visant à obtenir la divulgation des émissions de CO2 financées pour l'ensemble des investissements a été effectué. Les fonds s'engagent avec ce vote pour le respect de l'environnement et contre le réchauffement climatique.

Ces votes donnent des exemples concrets de l'application de la politique de vote durable.